

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **30 mars 2015**

Décision n° **CP-2015-0098**

commune (s) :

objet : Travaux d'extension, d'aménagement et de rénovation du réseau métropolitain d'eau potable -  
Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Colin

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : Lundi 23 mars 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : Mardi 31 mars 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Brugnera).

**Commission permanente du 30 mars 2015****Décision n° CP-2015-0098**

objet : **Travaux d'extension, d'aménagement et de rénovation du réseau métropolitain d'eau potable - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 17 mars 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Le présent dossier a pour objet le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution des marchés (5 lots) portant sur les travaux d'extension, d'aménagement et de rénovation du réseau métropolitain d'eau potable. Les travaux portent sur les extensions de réseaux nécessaires à l'alimentation des futurs abonnés, les renforcements, déplacements, modifications de réseaux et ouvrages occasionnés par des opérations engagées par des tiers (voiries, équipements, etc.), les renforcements, renouvellements, maillages ponctuels des réseaux nécessaires à leur bon fonctionnement et envisagés au titre des programmes de travaux de la direction de l'eau.

Le montant global maximum des travaux s'élèverait à 13 800 000 € HT sur 2 ans.

Les prestations à réaliser feraient l'objet de 4 lots géographiques et de un lot technique définis ci-après, qui seront attribués séparément à une entreprise seule ou à un groupement solidaire :

- lot n° 1 : secteur Centre comprenant les Communes de Lyon 1er - Lyon 2° - Lyon 3° - Lyon 4° - Lyon 5° - Lyon 6° - Lyon 7° - Lyon 8° - Lyon 9° - Villeurbanne,
- lot n° 2 : secteur Est comprenant les Communes de Bron - Chassieu - Corbas - Décines Charpieu - Feyzin - Jonage - Meyzieu - Mions - Saint Fons - Saint Priest - Solaize - Vaulx en Velin - Vénissieux,
- lot n° 3 : secteur Nord comprenant les Communes de Ecully - Dardilly - Champagne au Mont d'Or - Saint Didier au Mont d'Or - Limonest - Lissieu - Saint Cyr au Mont d'Or - Collonges au Mont d'Or - Saint Romain au Mont d'Or - Couzon au Mont d'Or - Poleymieux-au-Mont d'Or - Albigny sur Saône - Curis au Mont d'Or - Saint Germain au Mont d'Or - Rochetaillée sur Saône - Fontaines sur Saône - Fontaines Saint Martin - Fleurieu sur Saône - Cailloux sur Fontaines - Montanay - Neuville sur Saône - Genay - Caluire - Rillieux la Pape - Sathonay Village - Sathonay Camp - Quincieux,
- lot n° 4 : secteur Ouest comprenant les Communes de La Tour de Salvagny - Marcy l'Etoile - Charbonnières les Bains - Saint Genis les Ollières - Tassin la Demi Lune - Craponne - Francheville - Sainte Foy lès Lyon - La Mulatière - Oullins - Pierre Bénite - Saint Genis Laval - Irigny - Vernaison - Charly - Grigny - Givors,
- lot n° 5 "Travaux sur réseau eau potable réalisés par des techniques sans tranchées" portant sur la mise en oeuvre de travaux neufs, de renouvellement ou de réhabilitation d'ouvrages d'eau potable par des techniques sans tranchée à réaliser sur l'ensemble du territoire de la Métropole de Lyon.

Les lots n° 1, 2, 3 et 4 intègrent des conditions d'exécution à caractère social et prévoient, notamment, la mise en oeuvre de la clause d'insertion sociale.

Les travaux pourraient être attribués à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics.

Les prestations font l'objet de l'allotissement ci-dessous mentionné.

Tous les lots feraient l'objet de marchés à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics.

Ils seraient conclus pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse une fois une année.

Les lots comporteraient un engagement de commande suivant :

Lot	Libellé du lot	Engagement minimum de commande pour la durée ferme du marché		Engagement maximum de commande pour la durée ferme du marché	
		€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
1	secteur Centre comprenant les Communes de Lyon 1er - Lyon 2° - Lyon 3° - Lyon 4° - Lyon 5° - Lyon 6 - Lyon 7° - Lyon 8° - Lyon 9° - Villeurbanne	500 000	600 000	1 600 000	1 920 000
2	secteur Est comprenant les Communes de Bron - Chassieu - Corbas - Décines Charpieu - Feyzin - Jonage - Meyzieu - Mions - Saint Fons - Saint Priest - Solaize - Vaulx en Velin - Vénissieux	500 000	600 000	1 600 000	1 920 000
3	secteur Nord comprenant les Communes de Ecully - Dardilly - Champagne au Mont d'Or - Saint Didier au Mont d'Or - Limonest - Lissieu - Saint Cyr au Mont d'Or - Collonges au Mont d'Or - Saint Romain au Mont d'Or - Couzon au Mont d'Or - Poleymieux au Mont d'Or - Albigny sur Saône - Curis au Mont d'Or - Saint Germain au Mont d'Or - Rochetaillée sur Saône - Fontaines sur Saône - Fontaines Saint Martin - Fleurieu sur Saône - Cailloux sur Fontaines - Montanay - Neuville sur Saône - Genay - Caluire et Cuire - Rillieux la Pape - Sathonay Village - Sathonay Camp - Quincieux	500 000	600 000	1 600 000	1 920 000
4	secteur Ouest comprenant les Communes de La Tour de Salvagny - Marcy l'Etoile - Charbonnières les Bains - Saint Genis les Ollières - Tassin la Demi Lune - Craponne - Francheville - Sainte Foy lès Lyon - La Mulatière - Oullins - Pierre Bénite - Saint Genis Laval - Irigny - Vernaison - Charly - Grigny - Givors	500 000	600 000	1 600 000	1 920 000
5	Travaux sur réseau eau potable réalisés par des techniques sans tranchées	150 000	180 000	500 000	600 000

Les montants relatifs à la période ferme sont identiques pour la période de reconduction.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

**1° - Approuve** le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution des marchés de travaux d'extension, d'aménagement et de rénovation du réseau métropolitain d'eau potable.

**2° - Autorise**, dans le cas où la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, monsieur le Président à poursuivre par voie de marché négociée ou par la voie d'un nouvel appel d'offres aux conditions prévues à l'article 59-III ou à l'article 64-III du code des marchés publics, selon la décision de la commission permanente d'appel d'offres.

**3° - Les offres** seront jugées et classées par la commission permanente d'appel d'offres de la Métropole de Lyon.

**4° - Autorise** monsieur le Président à signer les marchés bons de commande et tous les actes y afférents pour les travaux d'extension, d'aménagement et de rénovation du réseau métropolitain d'eau potable, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres :

- lot n° 1 : secteur Centre comprenant les Communes de Lyon 1er - Lyon 2° - Lyon 3° - Lyon 4° - Lyon 5° - Lyon 6° - Lyon 7° - Lyon 8° - Lyon 9° - Villeurbanne, pour un montant annuel minimum de 500 000 €HT, soit 600 000 €TTC, et maximum de 1 600 000 €HT, soit 1 920 000 €TTC et une durée ferme de une année reconductible de façon expresse une fois une année,

- lot n° 2 : secteur Est comprenant les Communes de Bron - Chassieu - Corbas - Décines Charpieu - Feyzin - Jonage - Meyzieu - Mions - Saint Fons - Saint Priest - Solaize - Vaulx en Velin - Vénissieux pour un montant annuel minimum de 500 000 €HT, soit 600 000 €TTC, et maximum de 1 600 000 €HT, soit 1 920 000 €TTC et une durée ferme de une année reconductible de façon expresse une fois une année,

- lot n° 3 : secteur Nord comprenant les Communes de Ecully - Dardilly - Champagne au Mont d'Or - Saint Didier au Mont d'Or - Limonest - Lissieu - Saint Cyr au Mont d'Or - Collonges au Mont d'Or - Saint Romain au Mont d'Or - Couzon au Mont d'Or - Poleymieux au Mont d'Or - Albigny sur Saône - Curis au Mont d'Or - Saint Germain au Mont d'Or - Rochetaillée sur Saône - Fontaines sur Saône - Fontaines Saint Martin - Fleurieu sur Saône - Cailloux sur Fontaines - Montanay - Neuville sur Saône - Genay - Caluire et Cuire - Rillieux la Pape - Sathonay Village - Sathonay Camp - Quincieux pour un montant annuel minimum de 500 000 €HT, soit 600 000 €TTC, et maximum de 1 600 000 €HT, soit 1 920 000 €TTC et une durée ferme de une année reconductible de façon expresse une fois une année,

- lot n° 4 : secteur Ouest comprenant les Communes de La Tour de Salvagny - Marcy l'Etoile - Charbonnières les Bains - Saint Genis les Ollières - Tassin la Demi Lune - Craponne - Francheville - Sainte Foy lès Lyon - La Mulatière - Oullins - Pierre Bénite - Saint Genis Laval - Irigny - Vernaison - Charly - Grigny - Givors pour un montant annuel minimum de 500 000 €HT, soit 600 000 €TTC, et maximum de 1 600 000 €HT, soit 1 920 000 €TTC et une durée ferme de une année reconductible de façon expresse une fois une année,

- lot n° 5 : travaux sur réseau eau potable réalisés par des techniques sans tranchées pour un montant annuel minimum de 150 000 €HT, soit 180 000 €TTC, et maximum de 500 000 €HT, soit 600 000 €TTC et une durée ferme de une année reconductible de façon expresse une fois une année.

**5° - Les dépenses** correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe des eaux - exercices 2016 et 2017 - compte 2315 sur diverses opérations de la section d'investissement - n° 1P20O2969 réseaux d'eau potable 2015 et n° 1P20O2970 réseaux d'eau potable 2016.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 31 mars 2015.**